

Vaccination Covid-19: une dose de rappel pour les 65 ans et plus dès fin octobre 2021

La Haute autorité de Santé vient de se prononcer sur l'administration d'une troisième dose d'un vaccin Covid-19 aux personnes fragiles : seront concernés tous les 65 ans et plus ainsi que toutes les personnes présentant des comorbidités à risque de formes graves de Covid-19.

Un délai de six mois entre la primovaccination et le rappel

Après les déclarations politiques, place à l'avis de spécialistes. La Haute autorité de Santé vient de confirmer le bien-fondé de l'administration d'une troisième dose d'un vaccin Covid-19 à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'à toutes les personnes présentant des comorbidités à risque de formes graves de Covid-19, quel que soit leur âge. Cette campagne de rappel sera réalisée uniquement avec des vaccins à ARN messenger, considérés plus efficaces. Sont donc concernés les vaccins Pfizer et Moderna mais pas le vaccin AstraZeneca. La troisième dose sera administrée après un délai d'au moins six mois suivant la primovaccination complète.

« En effet les études récentes suggèrent une réduction de l'efficacité de tous les vaccins, en particulier contre le variant Delta. Cette baisse de la protection concerne essentiellement l'infection et les formes symptomatiques. On observe également une légère baisse d'efficacité sur les formes graves qui restent globalement bien couvertes par les vaccins », fait savoir la Haute autorité de Santé.

La campagne de rappel est suspendue à l'autorisation de l'Agence européenne du médicament

La Haute autorité de Santé contredit néanmoins l'exécutif sur deux points. Alors que le ministre de la Santé, Olivier Véran, annonçait le 23 août 2021 sur BFMTV que cette campagne de rappel commencerait début septembre 2021 et confiait même avoir missionné une équipe au sein de son ministère pour la mettre en oeuvre, la Haute autorité de Santé rappelle que l'administration d'une dose de rappel n'est, à ce jour, pas encore prévue dans les autorisations de mise sur le marché conditionnelles des différents vaccins disponibles. Le lancement de cette campagne de rappel est donc conditionné à sa validation par l'Agence européenne du médicament (EMA).

Étant donné ce calendrier réglementaire, l'administration de cette troisième dose ne pourra pas commencer avant un certain temps. En espérant avoir l'autorisation de l'EMA courant octobre au plus tard, la Haute autorité de Santé recommande d'administrer cette dose de rappel en même temps que le vaccin contre la grippe saisonnière. Car de toute manière, les populations à risque de formes graves de Covid-19 et à risque de complications suite à l'infection à la grippe saisonnière sont les mêmes. Cette administration concomitante permettrait par ailleurs d'augmenter le taux de vaccination contre la grippe saisonnière.